



## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2018

### **Choix du Maître d'œuvre – Aménagement de la Place des Diligences et de ses principaux accès**

Une consultation concernant la conception et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place des Diligences et de ses principaux accès a été lancée, avec l'aide du CAUE de Maine-et-Loire. Le cahier des charges prévoit 3 tranches de travaux : une tranche opérationnelle comprenant la Place des Diligences et la rue du Port au Vin ; une 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle pour la rue Jean de Chambes, une 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle pour la rue Jehanne d'Arc. L'objectif donné au cabinet retenu est de réaliser la phase d'avant-projet pour la fin de la l'année 2018 afin de pouvoir déposer les demandes de subventions pour l'exercice 2019. Le Conseil municipal valide le choix du comité de pilotage, composé d'élus, du CAUE de Maine-et-Loire, de l'association Sauvegarde de Montsoreau,, à savoir le groupement composé de Le Vôte Paysage Urbanisme, paysagiste et urbaniste, Hélène CHARRON, architecte du patrimoine et Urbaterra, cabinet d'ingénierie VRD et Paysage.

### **Vente des logements du patrimoine de Maine-et-Loire Habitat**

Maine-et-Loire Habitat va proposer à la vente les 41 logements situés rue du Moulin de la auprès des occupants, de leurs ascendants ou descendants. Le Conseil Municipal autorise Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 41 logements situés rue du Moulin de la Tranchée.

### **Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Montsoreau**

En 2018, il est apparu nécessaire de permettre dans « *les espaces verts à conserver* » des extensions limitées et des annexes en cohérence avec le projet d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Les différents avis ayant été consultés, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire présentera le 08/11/2018 le bilan devant le conseil communautaire. Conformément au code des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de la commune est requis préalablement à l'approbation de la modification simplifiée par le conseil communautaire. Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de projet de modification simplifiée N°2 du PLU de la commune avant son approbation par la communauté d'agglomération.

### **PLUi – PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 décembre 2015, l'ex-Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement (CASLD) a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de ses 32 communes. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce essentielle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. En effet, le document édicte la stratégie pour le développement du territoire pour les 10 prochaines années, et est considéré comme la clé de voute du PLUi. Les orientations du PADD sont présentées aux membres du Conseil municipal.

### **Les prochains rendez-vous**

- Vendredi 12 et samedi 13 octobre - Exposition et conférence sur les Monuments aux Morts
- Samedi 27 octobre - Journée citoyenne
- Dimanche 11 novembre - Commémoration de l'Armistice.

### **Révision de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**

La commune s'est engagée autour des objectifs de la charte du Parc naturel régional en 2008. Ce projet de territoire prend fin en 2023. Des rencontres territoriales seront organisées en novembre et décembre 2018 pour inviter élus, associations et habitants à dresser le portrait de leur territoire d'aujourd'hui et de demain et mieux identifier les attentes de ces derniers sur les évolutions et dynamiques territoriales souhaitées. Entre janvier et juin 2019, des rencontres thématiques auront lieu pour définir les enjeux et objectifs de la future charte du Parc.